

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 4 MAI 2021**

Membres										Date de convocation
En exercice:	11	Présents:	10	Excusé:	1	Absent:	0	Votant:	10	27/04/2021

L'an deux mille vingt et un le 4 Mai à 18H30, Le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LAPIERRE, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude LAPIERRE, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Pierre LANEYRIE, Alban VOSSION, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, Marie-Agnès TROUILLET, Céline JACQUOT.

Excusé : M. Thomas ROLLET

Absent : /

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude LAPIERRE

HOMMAGE A MADAME MARIE-ANTOINETTE PLUMET

Le Maire invite le conseil municipal à respecter une minute de silence afin de rendre hommage à Madame Marie-Antoinette PLUMET, ancien Maire, ancienne Présidente de l'Association « Entre Roche et Mont ». La municipalité salue son engagement au sein de vie municipale puis associative. Madame PLUMET nous a quittés le 26 avril dernier. Le conseil présente toutes ses sincères condoléances à sa famille.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour. En préalable, il demande à ce qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance. Le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord à l'ajout de cette question supplémentaire.

1) QUESTION SUPPLÉMENTAIRE : DETR

Le Maire présente au conseil la réponse de Monsieur le Préfet concernant la demande de subvention DETR pour l'acquisition du bâtiment de stockage de Monsieur Philippe AUGAGNEUR au prix de 220 000€. Le montant de la subvention accordée par l'État s'élève à 77 000€ représentant 35 % de la dépense. Dans le respect de la loi « engagement et proximité », le plan de financement sera publié et affiché pendant la durée de l'opération. Le Plan de financement détaillant les subventions reçues sera signalé de manière visible sur les panneaux d'affichage communaux. Il fera, en outre, l'objet d'une diffusion sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-solutre-pouilly.fr>

Le total des subventions accordées pour cette acquisition s'élève à 94 850€ : 77 000€ de DETR et 17 850€ de Fonds de concours « aide au développement local » de MBA.

1) OFFRE D'ACHAT DU BATIMENT DES CREATEURS

Monsieur le Maire présente au conseil la proposition d'achat du bâtiment des créateurs de Monsieur et Madame BERTHOY au prix de 60 000€.

Après discussion, Monsieur Alban VOSSION explique qu'il serait préférable de vendre ce bien communal puisque la commune n'a pas de projet le concernant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rejeter la proposition à 60 000€ et de proposer la vente à 65 000€. Une nouvelle proposition sera envoyée à Monsieur et Madame BERTHOY.

2) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Damien MAZUE, le nouvel agent communal, a été embauché à compter du 12 avril dernier. Il remplacera Monsieur Jacky MONTERET qui fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet prochain.

Le nouveau tableau des effectifs sera le suivant à compter du 1^{er} Juillet 2021 :

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTES POURVUS	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL HEBDO-MADAIRE
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 31H00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial contractuel	1	OUI	NON	TC 35h00
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1	OUI	NON	TNC 11H00 (annualisé)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} Juillet 2021.

3) REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX

Le Maire propose de modifier les plafonds d'attribution du RIFSEEP votés par délibération N° 2016-074 du 6 décembre 2016 afin de permettre d'augmenter le régime indemnitaire des agents communaux. Il précise que le réexamen du montant de l'IFSE doit se faire en cas de changement de fonction, en cas de changement de grade suite à une promotion ou au moins tous les 4 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réévaluer les montants annuels maxima comme suit :

- Groupe 1 (administratif) : plafond annuel maximal de 4 000€
- Groupe 2 (technique) : le plafond actuel permettant revalorisation du régime indemnitaire est inchangé (4 100€)

4) RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LE DEVENIR DE L'ANCIEN CENTRE AERE

La phase 1 de l'enquête vient de s'achever avec le retour de 76 réponses. Les deux principaux choix qui ressortent sont l'espace de loisirs et le champ.

32 personnes ont répondu favorablement pour participer à des tables rondes.

La commission en charge de ce dossier va se réunir prochainement pour organiser la phase 2 des tables rondes qui réuniraient 8/10 personnes de la population autour de 2 animateurs communaux. Celles-ci seraient organisées fin juin/début juillet pour une restitution en conseil municipal de Juillet si possible.

5) PROJET DE CHARTE DE GOUVERNANCE POUR LA PRESERVATION, LA GESTION ET LA MISE EN VALEUR DU GRAND SITE

Suite à la réunion du Comité des Maires et des élus locaux du Grand Site qui s'est tenue le 26 Mars dernier, chaque élu local a reçu le projet de charte de gouvernance pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du Grand Site de France Solutré-Pouilly Vergisson. Monsieur le Maire donne lecture de la charte aux conseillers.

Les différents articles de la charte laissent à penser que les élus locaux seront privés de leurs prérogatives et dépossédés de leur compétence en urbanisme ainsi qu'en capacité décisionnelle sur les projets de leur territoire.

Par ailleurs, la charte mentionne pas les décisions prises par les municipalités de Solutré-Pouilly et Vergisson, approuvant l'extension du site classé en 2017, suivi d'un document unique de gestion réalisé en concertation avec les viticulteurs, agriculteurs, associations... et élaboré en parfaite collaboration avec la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et le Conservatoire des Espaces Naturels.

La municipalité comprend bien-sûr les enjeux et est consciente qu'il est essentiel de définir avec le Département un projet de territoire du Grand Site permettant de fédérer les acteurs en donnant du sens et en créant du consensus autour des projets du label Grand Site de France Solutré-Pouilly Vergisson.

Monsieur Alban VOSSION propose de s'allier aux communes de Vergisson et de Fuissé dans le but de demander la modification du projet de charte afin que celle-ci prenne en compte la position particulière des communes de Solutré-Pouilly et Vergisson et définisse plus précisément les compétences restant dévolues aux communes. Monsieur le Maire précise qu'il convient de remercier le Département pour son engagement financier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, refuse ce projet de charte de gouvernance. Un courrier de la municipalité sera fait très prochainement au Président du Département.

5-1) DOCUMENT D'URBANISME

Une réunion organisée par Mâconnais-Beaujolais Agglomération avec les services de l'État (DREAL - ABF) et les Maires des communes concernées sera prévue la 2^{ème} quinzaine de mai.

6) REALISATION D'UN COLUMBARIUM

La Commission « Cimetière s'est réunie pour le projet d'installation du columbarium. Plusieurs devis ont été demandés. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer le devis n° DVPR201984 de l'entreprise ANCELLE d'un montant HT de 4 800€ (TTC 5 760€).

7) REGULATION DU CHAUFFAGE DE LA MAIRIE ET DE L'ECOLE

Dans l'attente de la réception d'un autre devis, cette question est reportée à une séance de conseil ultérieure.

8) ORGANISATION DES SCRUTINS DES 20 ET 27 JUIN 2021

Afin de respecter les consignes sanitaires, le bureau de vote des élections départementales et régionales sera organisé à la salle des fêtes. Une demande sera faite au Préfet très prochainement.

9) QUESTIONS DIVERSES

La Commission embellissement s'est réunie pour faire le point des fleurs à acheter. La commande a été passée. Les plantations seront faites le 14 mai prochain avec Damien MAZUE, nouveau cantonnier. Le massif vers la croix sera refait et de nouvelles plantations seront réalisées à différents endroits de la commune.

La commission Embellissement va également prévoir une réunion afin de faire le point sur les décorations lumineuses de Noël. Beaucoup sont vieillissantes et nécessitent d'être changées.

Madame Marie-Agnès TROUILLET se charge de se renseigner concernant la procédure de numérotation des rues. Elle a déjà contacté la Mairie de DAVAYE. Il conviendra de prévoir une réunion.

Monsieur Claude BOURDON indique que la voirie béton du chemin des Sauges a été faite.

La municipalité remercie Messieurs Gilles DENUZILLER et Pierre DESROCHES pour leur participation à la voirie béton.

Les murs de soutènement du cimetière, de la route des Teppes, des Vignerai ont été refaits par Monsieur Jacky MONTERET.

La commission voirie se réunira Route des Acacias vendredi 7 Mai prochain.

Des containers enterrés sont en cours d'installation au parking de la Roche et sur le terrain de pétanque et seront mis en service prochainement :

- 1 pour le verre (vert) ;
- 1 pour les emballages (jaune) ;
- 1 pour les papiers, journaux et cartonnets (bleu).

Le point d'apport volontaire situé Route de la Grange du Bois est supprimé.

Les déchets volumineux et les cartons bruns sont à déposer en déchèterie.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

LAPIERRE Jean-Claude		ROLLET Thomas	Excusé
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		VOSSION Alban	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre		Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès			

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2021/022	Nouvelle proposition pour vente du bâtiment des Créateurs	2021/025	Charte de gouvernance pour la préservation, la gestion et la mise en valeur du Grand Site de France Solutré-Pouilly Vergisson
2021/023	Mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1 ^{er} Juillet 2021	2021/026	Accord sur le devis de l'entreprise ANCELLE pour la construction d'un columbarium au cimetière communal
2021/024	Revalorisation du Régime indemnitaire des employés communaux		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 1^{er} Juin, 2021 à 18H30 à la salle des fêtes

La séance est levée à 21H14.